

Protéger les petites entreprises

La municipalité de Sevran partage avec [l'AMF \(Association des Maires de France\)](#) "l'incompréhension que suscitent les mesures de fermeture qui visent certains commerces".

"En effet, les entreprises de petite dimension n'ont pas la capacité de résister à une chute brutale et persistante de leur activité sans que soit mise en danger leur existence même."

Elle ne comprend pas que des "activités identiques aux leurs puissent être autorisées pour des entreprises de la grande distribution ou de la vente à distance, elles se trouvent ainsi placées dans une situation de grave déséquilibre de concurrence".

Avec l'AMF, elle "demande au Gouvernement de revoir la définition de commerces de première nécessité et de l'élargir, dès lors que les conditions de sécurité sanitaire permettent de préserver la santé des commerçants, de leurs salariés et de leurs clients.

Télécharger le communiqué de presse de l'AMF (30/10/2020)

[Communiqué de presse de l'AMF \(30/10/2020\)](#) (.pdf - 481.15 Ko)

Publié le 02 novembre 2020